



Forum pour la Coopération Internationale des Collectivités 7 et 8 juillet 2011, Palais des Congrès, Paris

« L'énergie dans la loi Oudin-Santini : Un nouveau champ pour la coopération décentralisée »

Synthèse

Contexte :

La loi Oudin-Santini a été élargie au secteur de l'électricité en décembre 2006, elle est également appelée « 1% énergie ». Alors que le volet eau connaît un franc succès, les possibilités de ce « 1% énergie » demeurent largement sous-exploitées.

Après une première réunion sur « le 1% énergie dans la loi Oudin-Santini » co-organisée avec l'ARENE Ile-de-France en novembre 2009, Cités Unies France souhaite revenir sur cet outil et mieux le faire connaître. C'est également l'occasion d'introduire le nouveau groupe thématique « énergie », présidée par Jean Besson, sénateur de la Drôme et président du Syndicat départemental d'énergies de la Drôme.

La présence de partenaires privés et institutionnels permettra d'aborder la question de l'accès universel à l'énergie.

D'autres rendez-vous suivront, sur l'accès à l'énergie et la coopération décentralisée ; mais aussi sur l'accès des collectivités territoriales aux mécanismes de la compensation carbone.

Objectif de la session:

La conférence avait pour objectif de faire le point sur ;

- Les utilisations qui peuvent être faites du 1% énergie
- Les différents acteurs qui co-existent sur ces projets

Co-présidence de séance :

Jean Besson, sénateur de la Drôme et président du Syndicat départemental d'énergies de la Drôme

Jean-Bernard Damiens, vice-président de la Région Limousin délégué au développement durable, à l'environnement et au cadre de vie.

Intervenants :

Denis Dangaix, chef de projet solidarité internationale de l'ARENE Ile-de-France

Hervé Gouyet, président d'Electriciens sans frontières et promoteur de l'amendement Pintat

Laure Vinçotte, Déléguée responsabilité sociétale à la Direction de la stratégie et du développement durable de GDF SUEZ

Philippe Martinet, sous-direction du climat et de l'énergie, Sous-directeur, Direction générale de la mondialisation, MAEE

Synthèse :

Les idées clefs :

- 2012 a été déclarée « Année internationale de l'énergie durable pour tous », faisant de cette thématique un enjeu majeur de lutte contre la pauvreté et de développement économique. De fait, il devient essentiel de trouver des solutions alternatives aux productions énergétiques actuelles.

- De multiples acteurs co-existent et peuvent être sollicités dans le domaine de l'énergie ; associatif comme Electriciens sans frontières, institutionnel comme la Direction générale de la mondialisation, organe du MAEE ou encore privé tel que GDF Suez « Rassembleurs d'énergies ».

Pour rappel : L'assiette de calcul du 1% énergie s'effectue sur les bénéfices hors taxes des revenus en électricité.

Les solutions proposées :

- Monsieur le Sénateur Jean Besson, président du nouveau groupe-thématique « Energie » à Cités Unies France, souhaite mettre rapidement en place une première réunion. La dynamique ainsi lancée permettra dans un premier temps d'approfondir les interrogations et d'éclaircir les incertitudes soulevées lors du débat. Dans un second temps, le groupe pourra mettre en commun les différentes pratiques existantes liées aux projets énergie et ainsi aider les collectivités territoriales souhaitant monter ce type de projet.

- Le projet d'élaboration de plans climat d'accompagnement pour les pays du Sud, comme il en existe déjà au Nord, pourrait être porté par la coopération décentralisée.

- Il a été proposé de redistribuer le trop plein d'énergie générée au Nord vers le Sud, ce qui ne réduirait pas le confort de vie.

Introduction :

La question énergétique est l'un des grands thèmes oubliés lors de l'élaboration des objectifs du millénaire, alors que les répercussions sur le changement climatique qui en résultent concernent l'ensemble de la planète et sont en lien direct avec la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales.

Comme les productions énergétiques, dont l'usage du nucléaire civil ou du gaz de schiste, ne sont pas des solutions d'avenir, il faudrait accentuer les projets autour des notions d'adaptation, d'anticipation, de solution alternatives et de préservation des ressources.

Aujourd'hui, la conservation énergétique est une compétence maîtrisée par les pays développés. Les pays en voie de développement peinent à prendre le pas ; le taux moyen d'accès à l'électricité est de 30% en Afrique et se concentre essentiellement sur les zones de l'Afrique du nord, et en Afrique du Sud.

Cette réunion fait suite à un constat général de la part des acteurs de la coopération décentralisée : les possibilités offertes par la loi Oudin-Santini sont sous-utilisées. Cet outil, à l'usage des collectivités territoriales, a pourtant été mis en place pour pallier ce manque de considération. L'énergie pourrait devenir l'un des axes majeurs de la coopération décentralisée.

→ Pourquoi et comment utiliser le dispositif 1% énergie de la loi Oudin-Santini ?

Par Denis Dangaix, chef de projet solidarité internationale de l'ARENE Ile-de-France et Hervé Gouyet, président d'Electriciens sans frontières et promoteur de l'amendement Pintat

La thématique énergétique implique des projets transversaux et permettrait de pallier les problématiques de la déforestation cruciale dans le Sud ; d'améliorer l'accès aux soins et à l'éducation ; ou faciliterait la vie des populations.

L'exemple des récentes émeutes à Dakar pour protester contre les délestages montre l'importance d'un accès continu et viable à l'énergie : « peut-on réellement parler d'accès à l'électricité avec 2h par jour de disponibilité ? ».

- Retour sur les projets déjà élaborés sur le thème de l'énergie

La facilité énergie est l'un des financements possibles pour les projets liés à l'énergie. Dans un récent rapport, il a été constaté que 669 projets ont été soumis à ce programme, dont 73 par des collectivités. Dans les projets retenus, 5 concernaient directement des ACP ou bien des collectivités territoriales françaises, contre 2 en 2010. Ce qui montre l'intérêt grandissant pour cette thématique.

Le 1% énergie a été élaboré pour permettre aux collectivités territoriales d'utiliser leurs compétences énergétiques dans le financement de projet de solidarité internationale. 80% des collectivités territoriales sont potentiellement éligibles à ce dispositif puisqu'elles gèrent cette compétence directement sur leur territoire. Pour utiliser le 1% énergie, il faudrait que le syndicat départemental soit informé d'un projet.

Les syndicats n'ont pas attendu la loi de 2006 pour mettre en place des projets énergétiques avec plus de vingt projets réalisés. Aujourd'hui, 20% d'entre eux se servent du 1% énergie.

Il est aujourd'hui encore un peu tôt pour déterminer le montant que peuvent représenter les projets énergétiques ; le dispositif est relativement neuf et aucune étude n'a été faite pour déterminer les résultats de ce type de projet.

- L'exemple d'Electriciens sans frontières

L'association a pour objectif de favoriser l'accès à l'énergie dans les pays en voie de développement. Pour ce faire, elle mobilise les compétences de ses bénévoles, professionnels du secteur électrique.

Electriciens sans frontières distingue ce qui relève d'une logique d'entreprise d'une logique de solidarité. La première ne favorise pas la mise en place de systèmes électriques dans les zones péri-urbaines et rurales car cette démarche est perçue comme non rentable dans un modèle économique classique. Ces deux zones sont pourtant celles où l'accès à l'électricité représente un enjeu de développement majeur. Electriciens sans frontières a choisi d'y concentrer son action.

Outre les actions en faveur du développement, l'association identifie l'émergence de besoins en situation de crises humanitaires. Le cas d'Haïti est édifiant. Avant le séisme de janvier 2010, la majorité des Haïtiens n'avait pas accès au réseau électrique faute d'infrastructures et ceux raccordés souffraient de coupures fréquentes dues à la défaillance des installations existantes. La population s'éclaire donc principalement à la bougie ou utilise des lampes à kérosène. Après la catastrophe qui plongea l'ouest du pays dans le noir, Electriciens sans frontières a intensifié son action en Haïti et a entamé des discussions avec les collectivités territoriales haïtiennes afin de connaître leurs besoins prioritaires. L'association a ainsi initié un projet d'un éclairage solaire

urbain qui est soutenu financièrement par des syndicats d'électrification, des collectivités, des entreprises et des bailleurs institutionnels .

Même si l'accès à une électricité durable permet de réduire l'utilisation de solutions dangereuses, participe à la protection de l'environnement et au développement, la mise en place d'infrastructures électriques fait appel à des processus longs. à ,Aussi l'association se propose, dans les zones les plus reculées, de substituer à l'utilisation de bougies et autres énergies dangereuses, polluantes et/ou chères, des lampes LED rechargeables. Dans cette perspective, un système de recharge collective a été élaboré pour encourager l'émergence d'opérateurs électriques locaux et l'aide au développement d'une économie locale.

→ Quels peuvent être les acteurs à solliciter ?

Les bailleurs de projet énergie peuvent être très divers en fonction des besoins et des attentes des collectivités concernées. La conférence a donné la possibilité à deux de ces financeurs d'exposer leurs programmes.

- Solliciter des acteurs privés ; le programme GDF - Suez « rassembleurs d'énergies »

Par Laure Vinçotte, Déléguée responsabilité sociétale à la Direction de la stratégie et du développement durable de GDF SUEZ

GDF – Suez a mis en avant sa volonté de résoudre les problèmes d'accès à l'énergie ; son combat commence en France à travers des programmes nationaux, pour s'étendre au reste du monde. L'entreprise souhaite travailler en partenariat avec des collectivités locales sur des projets liés à l'énergie.

Sur le territoire national, un programme spécifique, « Easy Gaz », a été mis en place ; GDF – Suez mise sur l'expertise des bailleurs sociaux français pour mobiliser et sensibiliser les populations à l'économie d'énergie, entre autres.

À l'international, le programme « rassembleurs d'énergie » a vu le jour ; l'objectif est de contribuer à la réduction de la précarité et de la pauvreté énergétiques en participant au développement économique et social des territoires du Sud par l'accès à l'électricité. Pour réaliser cet objectif, GDF - Suez met à contribution ses deux principaux domaines de compétences:

- Le raccord des territoires en énergies à faible émission de CO2
- L'optimisation de la consommation d'énergie.

Afin de financer ces projets, GDF – Suez a mis en place trois leviers d'actions, fonctionnant en synergie pour répondre au mieux aux attentes du terrain et des populations :

- Le Fonds Rassembleurs d'Energies qui finance des projets à finalité sociale, viables économiquement et portés par des entrepreneurs sociaux. Il a été établi dans une volonté de passer d'un désir philanthropique à des projets d'entrepreneuriat social. Ces investissements n'ont pas vocation à ouvrir de nouveaux marchés pour le groupe.
- La Fondation GDF SUEZ qui finance des projets portés par des associations ou des ONG à travers son programme « Energies Solidaires ».
- Le mécénat de compétence, en partenariat avec trois associations indépendantes que sont Energy Assistance, Codegaz et Aquassistance, qui offre une assistance technique et managériale. Les projets sont directement soumis par les porteurs de projets auprès d'un comité de sélection.

- Solliciter des acteurs institutionnels : l'initiative France-Kenya du MAEE

Par Philippe Martinet, Sous-directeur, sous-direction du climat et de l'énergie, Direction générale de la mondialisation, MAEE

Au sein du MAEE, la direction générale de la mondialisation (DGM) est chargée des grandes problématiques mondiales. En son sein a récemment été créée la sous-direction du climat et de l'énergie. En parallèle, la France, qui préside en 2011 le G8 et le G20, a souhaité faire de l'accès à l'énergie en Afrique une priorité.

Lors de la 16^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (Cancun, décembre 2010) est née l'initiative KENYA-FRANCE sur l'accès aux énergies propres pour l'Afrique et les pays vulnérables aux changements climatiques. L'objectif premier était d'impliquer des acteurs non traditionnels de la France.

Une déclaration a été signée en avril 2011 à Paris, lors de la conférence de lancement de cette initiative, coprésidée par le Premier Ministre kenyan Raila Odinga et la Ministre française de l'écologie Mme Kosciusko-Morizet. Un groupe-pilote constitué du Maroc, de l'Afrique du Sud, du Congo, du Sénégal et de l'Argentine, a pour mission :

- D'apporter un soutien politique pour faciliter le financement de projets d'énergies propres ;
- De contribuer à la conception et à la mise en place de mécanismes financiers appropriés ;
- De favoriser la réalisation rapide de projets prioritaires d'énergies propres, identifiés dans le cadre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMAs), en aidant à l'écriture et la conception de ces projets.

La DGM souhaite, de fait, impliquer plus d'investisseurs privés dans son processus de projet afin de pallier les manques de ressources humaines sur le terrain. Elle souhaite, dans le même temps, établir un premier contact avec les collectivités françaises intéressées par son programme. Cela dans la perspective de créer une plateforme collaborative génératrice de projets.

La direction ne fait pas de promesse de subvention, mais souhaite recevoir des propositions de projets à porter auprès des bailleurs déjà en contacts avec elle.

Les questions en suspens :

Il a été souligné la difficulté de faire comprendre aux citoyens en France les pourcentages appliqués et l'utilité locale de projet se référant à la loi Oudin-Santini. On en revient ainsi à la question de l'intérêt local pour les projets de coopération décentralisée.

La question du recyclage des solutions alternatives et de substitutions, comme les batteries ou encore les panneaux solaires, reste à déterminer.

Synthèse rédigée par Jay Ralitera

Conférence organisée par Astrid Frey, Constance Koukoui et Jay Ralitera

Cités Unies France